

Mise en place du plan communal de sauvegarde (PCS)	Date de création : 13/09/2017
	Date de mise à jour :

Contribution aux 5 finalités du développement durable	
	<i>contribution forte</i> ■ <i>contribution modérée</i> ■
Finalité 1	Lutte contre le changement climatique
Finalité 2	Préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources
Finalité 3	Épanouissement de tous les êtres humains
Finalité 4	Cohésion sociale et solidarité entre territoires et entre générations
Finalité 5	Dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Présentation de l'action	
Porteur de l'action	Mairie de Sauvagnon.
Contexte	<p>Le diagnostic a mis en évidence un point discriminant : absence de plan communal de sauvegarde (PCS) incluant le Dossier D'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM).</p> <p>En effet, ces documents sont obligatoires dans les 2 ans après l'approbation du PPRI. Ce PPRI est relatif à la présence du Luy de Béarn. La loi du 13 août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile définit le PCS.</p> <p>Le PCS regroupe l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population en cas de survenance d'une catastrophe majeure, d'un phénomène climatique ou de tout autre événement de sécurité civile.</p> <p>Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) indique les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde répondant aux risques majeurs susceptibles d'affecter la commune.</p>
Objectif	<ul style="list-style-type: none"> Planifier les actions des acteurs communaux de la gestion des risques. Organiser la sauvegarde des personnes.
Moyens	<p>Définir :</p> <ul style="list-style-type: none"> Organisation du dispositif communal Répartition des tâches de l'équipe municipale Organisation de l'alerte
Indicateurs de suivi	Réalisation du document PCS.

Organisation de l'action	
Maître d'œuvre	Mairie de Sauvagnon.
Durée et/ou périodicité	2019
Date de l'exécution effective	Fin d'année 2019.
Partenaires et outils	<p>Guide méthodologique du ministre de l'intérieur.</p> <p>Services de la préfecture.</p> <p>IRMA Grenoble. Institut des risques majeurs.</p>

Coût de l'action	
Estimation du coût global	Pas de surcoût généré.
Coût pour la commune	Coûts liés à la réalisation du document.
Aides et subventions	/